

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Madame Caroline DERAMBURE, Ingénieure d'Etudes, Directrice du Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 918 - Service Commun de la Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant,
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 918, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget,
- les avis et décisions sur remises gracieuses de créances tels que définis aux 2.6 et 3.2 de la procédure mise en place.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

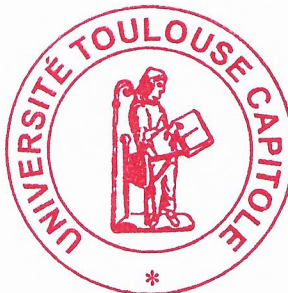
Il est mis fin à la délégation consentie à M. Gérard JAZOTTES et à M. Adrien BLAZY, en date du 19 avril 2023.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2024

La délégataire,



Caroline DERAMBURE



Le Président,



Hugues KENFACK